



Inquietude limite affolement.

Par cocochamoos

Bonjour

Je suis propriétaire de deux biens immobiliers .
1 avec ma femme sous regime de mariage classique .
Il reste une somme assez importante a rembourser et il est louer actuellement .

1 avec mon frere 50/50 regime normal.
Lui il est payé depuis longtemps.Donc plus de credit en cours.Il est habite par mon frere et ma mere de 85 ans lui a 65

J ai perdu mon travail et retrouvé heureusement un autre , avec ma femme.

Alors voici mes questions .

Si je ne sais par quel probleme je venais a ne plus payer mon credit comme il se doit pour l appartement avec ma femme .

Que se passe t il ? est ce que l organisme de credit peu vendre l appartement lui meme pour se rembourser et dans se cas serait il mis en vente ? Comment se passe cette vente , comment se base t il sur quel critere .Il est occupé et j ai des rentes mensuelles.

Ont ils le droit de saisir l appartement de mon frere et moi pour se rembourser?

Sinon pour sauve mon frere de cette situation est ce que je dois lui léguer l appartement pour lui tout seul?

Comme vous pouvez le constater c est un peu la panique .

Par ESP

Bonsoir

Si vous connaissez un jour cette situation, c'est d'abord la maison objet du crédit qui ferait l'objet d'une procédure.
Mais il existe des solution, avec le rééchelonnement éventuel du crédit, qui eut se négocier avec l'organisme.

Par Al Bundy

Bonjour,

Beaucoup de réponses doivent se trouver dans votre contrat de crédit et son assurance. Qu'avez-vous signé ?